



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2023-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 h 00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur René-Francis
CARPENTIER, Maire.

Présents : M. CARPENTIER – M. GALLICE – Mme GUARINO
M. DER KASPARIAN – Mme URIOT – M. LA TONA –
M. LAZIOSI – M. BARNAKIAN – Mme GUIONNET – Mme PELLIER –
Mme NOSAL – M. RETAIL – Mme BATTAGLIA – Mme GARCIA –
M. COLONNA – Mme ROUVERAND – Mme JULIEN –
Mme SIANO – M. LIVON – M. AUSTRY – Mme CHIARADIA –
M. MONTAGNAC – M. TRAPY – Mme MICHEL – M. MARZA

Absents ayant donné procuration : Mme DOUSSE à Mme ROUVERAND –
M. BERARD à M. COLONNA – M. BURGIO à Mme GARCIA – M. GARNONE
à M. DER KASPARIAN

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Jean-François LAZIOSI

OBJET : Demande de renouvellement du classement de l'Office de
Tourisme en Catégorie 1 auprès des services de l'Etat

RAPPORTEUR : PATRICIA NOSAL

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-033 portant classement en catégorie 1 de l'Office
de Tourisme de Carry-le-Rouet du 21 septembre 2017 pour une durée de cinq
ans,

Vu le décret du 15 janvier 2019, paru au Journal Officiel du 17 janvier 2019,
officialisant le classement en station classée de tourisme de la commune de
Carry-le-Rouet,

Considérant que pour garder le classement de la commune en station classée

de tourisme, l'Office de Tourisme doit être classé en Catégorie 1,

Considérant que l'Office de Tourisme remplit les critères d'organisation, les actions et le niveau de qualité nécessaires à l'obtention du renouvellement de la catégorie 1,

Il convient de renouveler la demande de classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- De demander aux services de l'Etat le renouvellement du classement en Catégorie 1 de l'Office de Tourisme,
- D'autoriser Monsieur Le Maire et Madame La Présidente de l'Office de Tourisme à signer les pièces nécessaires à la transmission de ce dossier.



Fait en Mairie, le 29 Mars 2023

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

René-François CARPENTIER